

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 10 AVRIL 2017 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis,
greffier.

La séance est ouverte à 18 h 30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOUMISSIONS – ACHAT D'UN VÉHICULE OUTIL USAGÉ AVEC ÉQUIPEMENTS 165-11-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule outil usagé avec équipement, la soumission suivante a été reçue le 24 mars 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Maltais et Ouellet inc. – Saint-Bruno	110 117,31 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité de la seule soumission reçue et les taxes incluses;

CONSIDÉRANT la possibilité de négocier le prix lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire et les conditions de l'entente intervenue avec ladite firme afin de réduire les coûts à 98 312,82 \$, taxes incluses, ramenant ainsi le prix d'acquisition à l'intérieur des limites permises pour un appel d'offres sur invitation;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'un véhicule outil usagé avec équipements à la firme « Maltais et Ouellet inc. » de Saint-Bruno, pour un montant ajusté de 98 312,82 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et à la lettre d'entente l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter au fonds de roulement une somme jusqu'à concurrence de 98 312,82 \$, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

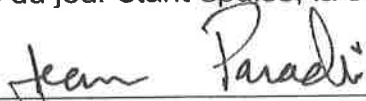
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

166-11-2017

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 32.



greffier



maire